

République française

Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE DE VILLEFRANCHE DE CONFLENT

Séance du 27 janvier 2023

Membres en exercice :

Date de la convocation: 23/01/2023

8

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick LECROQ

Présents : 5

Présents : Patrick LECROQ, Rose Marie SORIA, Frédérique LATOUR, Dominique LIMOUZY, Gilles ROBERT

Votants: 5

Pour: 5

Représentés:

Contre: 0

Excusés: Benoît MENE

Abstentions: 0

Absents: Julien AUDIER -SORIA, Joël MENE

Secrétaire de séance: Gilles ROBERT

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 02/02/2023
et publié ou notifié
le 06/02/2023

Objet: TARIFS 2023 - Régie des Remparts - DE_007_2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération DE_056_2022 du 13 juin 2023

Vu l'AR_006_2023 modifiant l'arrêté du 12/03/2012 portant création de la régie de recettes des remparts et suivants

Considérant qu'il y a lieu de modifier et fixer de nouveau tarif pour l'année 2023

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs suivants :

- Enveloppe pré-timbrées au prix de 1.5€ au lieu de 1€.

Vu l'avis favorable du comptable en date du 29/09/2022 pour la vente du nouveau produit

Monsieur le Maire propose le prix suivant :

- Crayon à papier 1.00 €
- Rallye photo + crayon à papier 3.50 €
- Rallye photo 3.00 €

Vu l'avis favorable du comptable en date du 23/01/2023 pour la création « produits des photocopies »

Monsieur le Maire propose le prix suivant :

- Photocopie noir et blanc 0.18 €

Monsieur le Maire propose de supprimer des articles qui ne sont plus d'actualité ou dont le stock est épuisé

- Convention Office de Tourisme Intercommunal vente de billets et de prestations pour le compte d'un tiers
- Plateforme billetterie en ligne PATRIVIA
- Les livres : La violoncelliste, Les tours à signaux, la belle époque dans les PO, l'Art roman en conflent, les mystères de l'Orient des Pyrénées

RF Préfecture de Perpignan
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/02/2023 066 216602235 20230127 DE_007_2023 DE

REGIE DES REMPARTS :

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité est d'accord avec les propositions de Monsieur le Maire et fixe les tarifs pour 2023 tels que définis ci-dessous :

Entrée des remparts :

- adulte : 5.00 €
- Enfant (de 5 à 10 ans inclus) 2.00 € (gratuit moins de 5 ans accompagné des parents)
- Groupes scolaires : 2.00 €
- groupe adulte visite libre à partir de 10 personnes : 4.00 €
- Réduit : 4.50 €

Réduit : 11-18ans, étudiants, pass-découverte, personne en situation de handicap, chercheur d'emploi, accompagnant carte ambassadeur et client des partenaires)

Visites commentées :

Prix par participant	Durée	De 15 à 30 participants	De 31 à 50 participants	scolaires	Visite individuelle
La ville, l'église et les remparts	1h30	7.00 €	6.00 €	4.00 €	/
Les remparts	1h	5.50 €	4.50 €	3.50 €	6.00 € 5.00€ réduit 4.00 € Enfant (5 à 10ans)
La ville et l'église ou ville et remparts	1h	5.50 €	4.5 0€	2.50 €	6.00 € 5.00€ réduit 4.00 € Enfant (5 à 10ans)
Chasse au trésor ou jeu de piste	Dès la maternelle			4.00 €	/
Visite spéciales	/			/	10.00 € 8.00 € réduit 4.50 € Enfant (5 à 10ans)

Visite VIP (tarif unique) de 2 à 4 personnes	40.00 €
Murder Party+ de 10 à 15 participants	30.00 €

Convention Office de Tourisme Intercommunal :

Pour le billet commun sites de Villefranche de Conflent:

Billets vendus par l'OTI commission de 8%. L'OTI reversera les montants déduits de la commission sur le compte DFT des Remparts, par virement ou par chèque.

	Tarifs pour OT billet commun
Adultes	4,14 €
5-10ans inclus	1,38 €
RF Moins de 5 ans Préfecture de Perpignan	gratuit

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 02/02/2023
066 216602235 20230127 DE 007 2023 DE

Convention Office de Tourisme Intercommunal vente de billets pour le compte d'un tiers (entrées individuels Remparts, commission 8% ; pour les groupes commission de 6%). Billets vendus par l'OTI L'OTI reversera les montants déduits de la commission sur le compte DFT des Remparts, par virement ou par chèque.

Individuels Visite Libre	
Adulte (Plein Tarif)	4.60€
Réduit (11-18ans, étudiants, pass découverte, personne en situation de handicap, chercheur d'emploi, clients des partenaires)	4.14€
Enfants (5 à 10 ans inclus)	1.84€
Moins de 5 ans gratuit	Gratuit

Individuels Visite Guidée	Adultes	Réduits	Enfants de 5 à 10ans inclus
Remparts	5,52 €	4,60 €	3,68 €
Ville église ou Ville remparts, ou visite guidée d'1h	5,52 €	4,60 €	3,68 €
Visites spéciales	9,20 €	7,36 €	4,14 €

Groupes Adultes	Tarif /personne	
Entrée des Remparts (visite libre)	Tarif Adulte : 3,76 €	
Visite guidée ville, église, remparts	Groupes (15 à 30 personnes) : 6,58 €	
	Groupes (31-50 personnes) : 5,64 €	
Visite guidée des remparts ou ville, église ou ville, remparts ou visite guidée d'1h	Groupes (15 à 30 personnes) : 5,17€	
	Groupes de (31 à 50 personnes) : 4,23€	

Location MP4

- 4.50 € pour les personnes possédant la carte handicapée (soit entrée des remparts au tarif réduit)
- 7.0 0€ pour les personnes ne possédant pas la carte handicapée (soit 5 € l'entrée+ 2 € le MP4)
- 6.50 € pour les personnes se présentant avec le pass- intersite

~~2.00 € guide sonore~~

RF Préfecture de Perpignan
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/02/2023 066 216602235 20230127 DE 007 2023-DE

Boutique :

- Cartes postales : 0.40 €
- Monnaie de Paris : 2.50 €
- Enveloppe pré-timbrée : 1.50 €
- Empreinte Vauban : 1.00 €
- Carnet à spirale Vauban : 1.00 €
- Canon taille-crayon, chevalier taille-crayon et canon porte clés : 5.00 €
- Carte Plus beaux Villages de France : 8.00 €
- Livre Plus Beaux Villages de France années précédentes : 9.90 €
- Livre Plus Beaux Villages de France année en cours : 16.95 €
- Livre Villefranche de Conflent : 9.00 €
- Livre Villefranche de Conflent sentinelle des Pyrénées : 7.90 €
- Livret Exposition Vauban : 3.00 €
- Les fortifications de Vauban racontées aux enfants (la petite boîte) : 4.60 €
- Carte Delory : 2.00 €
- Fiche randonnée : 1 €
- Livre Les Remparts de Villefranche de Conflent : 3.50 €
- Ecocup : 1 €
- Crayon papier : 1 €
- Rallye Photo : 3 €
- Rallye Photo + crayon papier : 3.50 €

Encaissement produit des photocopies :

- Page A4 en impression noir et blanc : 0.18 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme.

"Le Secrétaire"

Le Maire, Patrick LECROQ



Voies et délais de recours :

En application de l'article R.421 1 du code de justice administrative, toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente décision dans les deux mois qui suivent la date de publication et/ou sa notification.

A cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot, 6 Rue Pitot, 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir.

Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision et/ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être reconduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 02 / 06 / 20 23
et publié ou notifié
le 02 / 06 / 20 23

RF Préfecture de Perpignan
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/02/2023 066 216602235 20230127 DE 007 2023 DE